



N° 01/2025

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 011-211103973-20250219-D01_25-DE

SLO

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX-NEUF FÉVRIER, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2024

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. SENTENAC. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. CASTANS. DE PRADO. DIEDRICH. QUESNEL. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. PIEDRA. BILLECI. GRAVES. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME JOURDA
MME LAROCHE
M. OLLAGNIER

PROCURATIONS :

MME JOURDA à M. LE MAIRE
MME LAROCHE à MME MEDVES
M. OLLAGNIER à MME SAINT-ANDRÉ

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2025

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1 ;

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire, relatif aux orientations budgétaires pour 2025, ci-après reproduit :

PRÉAMBULE

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 011-211103973-20250219-D01_25-DE

SLOW

FOLIO 4

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (art. L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important pour celle des administrés. Il est vecteur de transparence budgétaire vis-à-vis de la population.

Ce débat permet au Conseil municipal d'être informé de l'évolution de la situation financière de la commune, de mettre en lumière certains éléments du passé et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales exige la présentation du présent rapport avant la tenue d'un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le conseil municipal sera donc amené, par le biais d'un vote, non pas à approuver le contenu du rapport, mais simplement à prendre acte de la tenue du débat. Les échanges et les éventuelles oppositions seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.

BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025-2027

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une augmentation maîtrisée

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET CAPITAL DE L'ANNUITE	REALISATION	PREVISIONS		
	2024	2025	2026	2027
Dépenses de personnel	3 693 000 €	3 779 000 €	3 854 000 €	3 929 000 €
Charges à caractère général	1 959 000 €	2 073 000 €	2 009 000 €	2 049 000 €
Subvention (CCAS, SDIS, associations)	754 000 €	751 000 €	741 000 €	691 000 €
Autres dépenses	172 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Capital de l'annuité	713 000 €	758 000 €	755 000 €	722 000 €
Intérêts de l'annuité	163 000 €	168 000 €	161 000 €	133 000 €
TOTAL GENERAL	7 454 000 €	7 709 000 €	7 700 000 €	7 704 000 €

L'augmentation des dépenses de fonctionnement, fruit de la conjoncture nationale, restera maîtrisée lors des prochaines années, grâce à des mesures de compensation prises par la commune.

L'augmentation régulière des dépenses de personnel résulte essentiellement de deux éléments : d'une part, le glissement vieillesse-technicité, lié à la carrière des agents, responsable d'une hausse de l'ordre de 30 000 à 40 000 € chaque année ; d'autre part, l'augmentation décidée par le gouvernement des cotisations retraites sur les rémunérations indiciaires, induisant une hausse de 68 000 € en 2025, puis de 50 000 € supplémentaires chaque année qui suit jusqu'en 2028.

Au niveau des charges à caractère général, une hausse est prévue en 2025, pour tenir compte d'une inflation à 2 % (environ 40 000 € chaque année), de la hausse attendue du coût des assurances (+ 20 000 €), de la mise en place du permis de louer (+ 10 000 €) ou encore de la taxe foncière, la commune ayant acquis plusieurs biens sur la résidence Monséjour et dans le centre ancien en vue d'une restructuration (+10 000 €). La ville subventionnera également un projet « mémoires citoyennes » porté par l'école élémentaire des Floralies (+ 24 000 €), opération neutre pour le budget puisqu'elle trouvera son pendant en recettes (subvention de l'éducation nationale de 24 000 €).

Les subventions aux tiers connaîtront une baisse à long terme, principalement en raison de la baisse de la subvention au CCAS, permise par le départ de l'un de ses cadres qui sera compensé par une réorganisation des services.

Le capital et les intérêts de l'annuité d'emprunt évolueront quant à eux pour tenir compte d'un emprunt de plus de 1,5 millions d'euros, contracté sur 25 ans pour permettre à la ville de régler la part d'autofinancement du nouveau groupe scolaire.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des recettes récurrentes toujours stables

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISATION	PREVISIONS		
	2024	2025	2026	2027
Impôts locaux (TFB, TFNB, THRS)	2 961 000 €	3 020 000 €	3 081 000 €	3 142 000 €
Compensations exonérations État	1 104 000 €	1 104 000 €	1 104 000 €	1 104 000 €
Autres impôts (mutations, pylones, elec)	343 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €
Attributions de compensation	1 918 000 €	1 935 000 €	1 960 000 €	1 985 000 €
Dotations (DGF, FPIC et autres)	1 713 000 €	1 641 000 €	1 617 000 €	1 617 000 €
Produits domaniaux	91 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Autres produits	115 000 €	54 000 €	54 000 €	54 000 €
Ventes d'immeubles				
TOTAL GENERAL	8 245 000 €	8 114 000 €	8 176 000 €	8 262 000 €

On entend par « recettes récurrentes de fonctionnement » celles qui ont vocation à se répéter année après année. Cette définition laisse de côté le produit des ventes d'immeubles, qui peuvent être très élevés sur une année lorsque plusieurs ventes ont lieu, ou au contraire très bas lorsqu'il n'y en a aucune.

Concernant ces recettes récurrentes, la trajectoire prévue jusqu'en 2027 est celle d'une légère hausse, après une baisse elle-même légère en 2025.

Aucune augmentation du taux communal de la taxe foncière n'est prévue les prochaines années, mais cette taxe rapportera à la commune 2 % de plus chaque année, en raison de l'élargissement mécanique de l'assiette, suite à l'inflation et aux nouvelles constructions. Les compensations des exonérations décidées par l'État seront présumées stables. Les autres impôts (droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe sur les pylônes...) seront, par sécurité, prévus avec une minoration de 20 % par rapport à leur produit de 2024, car leur montant dépend de paramètres extérieurs à l'action municipale.

Les attributions de compensation versées par Carcassonne Agglo seront quant à elles stables, avec une légère majoration suite au pacte financier et fiscal, pour tenir compte de l'élargissement de l'assiette d'imposition.

Concernant les dotations, l'année 2024 a été exceptionnellement haute, avec une subvention exceptionnelle de 96 000 € versée par l'État pour compenser en partie la hausse des énergies. L'année 2025 sera elle-même majorée de 24 000 €, en raison d'une subvention de l'Education Nationale pour le projet « mémoire citoyennes » porté par l'école élémentaire des Floralies. 2026 verra donc ces dotations revenir à leur niveau ordinaire, même si leur montant doit être appréhendé en ayant à l'esprit la possibilité d'une minoration de la DGF décidée par le gouvernement.

Sont inclus dans les « autres produits », en baisse, les compensations de l'État pour les contrats-aidés, qui semblent en voie de s'éteindre, ainsi que les indemnités pour sinistre qui n'ont pas vocation à se répéter chaque année.

Au-delà des éventuelles plus-values fiscales, qui dépendront d'une évolution des bases supérieure à 2 %, la ville aura comme autre marge la possible cession d'immeubles communaux aujourd'hui délaissés, tels que les anciens sites des services techniques de la zone de Béragne ou de la route de Béziers.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Un niveau de subventions exceptionnel

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISATION	PREVISIONS		
	2024	2025	2026	2027
CAF nette mobilisable	0 €	405 000 €	476 000 €	558 000 €
Mobilisation trésorerie au 31/12/2024	0 €	602 000 €	5 000 €	118 000 €
Subventions	351 000 €	12 716 000 €	873 000 €	
FCTVA	556 000 €	1 439 000 €	198 000 €	466 000 €
Taxe d'aménagement	31 800 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Emprunt	0 €	1 518 000 €		
TOTAL GENERAL	938 800 €	16 710 000 €	1 582 000 €	1 172 000 €

Le niveau exceptionnel des subventions attendues pour 2025 tient à deux grandes opérations : d'une part, la poursuite des rachats dans le cadre du fonds Barnier, qui permettra à la commune de toucher 6 534 000 € pour racheter les terrains et indemniser leur démolition ; d'autre part, une subvention de 6 073 000 € pour financer la reconstruction du groupe scolaire de l'Aiguille, avec 5 573 000 € qui devraient être perçus dès 2025. Les autres subventions concernent la place du Souvenir Français (100 000 €), l'isolation thermique des écoles des Floralies (175 000 €) et le boulevard du Minervoix (264 000 € attendus en 2025, 373 000 € en 2026).

Le fonds de compensation de la TVA sera lui-même exceptionnellement élevé en 2025, pour tenir compte de la perception du « FCTVA intempéries ». Il s'agit d'un dispositif permettant la commune de récupérer la TVA réglée la même année que celle lors de laquelle les factures ont été payées (contre un décalage de deux ans pour le FCTVA « ordinaire »), dès lors que ces factures concernent des dépenses ayant trait à des catastrophes naturelles. En l'occurrence, les factures qui seront réglées pour la reconstruction du groupe scolaire, résultante d'une catastrophe naturelle, donneront lieu à la captation d'un FCTVA « intempéries » de près de 1,3 millions d'euros.

Comme cela a été indiqué lors de la présentation des dépenses de fonctionnement, un emprunt de plus de 1,5 millions d'euros sera souscrit sur 25 ans, pour financer la part communale de la reconstruction du groupe scolaire de l'Aiguille. Si aucun nouvel emprunt n'est contracté en 2026, l'encours de la dette sera de 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2026, ce qui rapprochera la ville de la moyenne de la strate, à 4,2 millions d'euros. Pour rappel, ce même encours était à 8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2014.

En l'état des prévisions, la capacité d'autofinancement nette de la commune permettra de contribuer aux investissements à hauteur de 1 439 000 € sur les trois prochains exercices. Pourront également être mobilisés les 725 000 € d'excédents de trésorerie, enregistrés en fin d'exercice 2024 (1 225 000 € de trésorerie, dont il faut retirer 500 000 € qui constituent le fonds de roulement indispensable au bon fonctionnement de la commune).

C'est donc, au total, une somme de 19 464 000 € qui peut être employée pour les investissements de 2025 à 2027.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Des dépenses réelles d'investissement de près de 12,7 millions d'euros

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISIONS		
	2025	2026	2027
Reconstruction groupe scolaire	6 920 200 €		
Boulevard du Minervoïs (T1 et T2)	635 700 €	820 000 €	
Cadre de vie centre ancien (places, Maison des Gardes)	465 000 €		
Abords de l'EHPAD	300 000 €	250 000 €	
Réhabilitation voirie et éclairage	895 000 €	30 000 €	30 000 €
Acquisitions immobilières (EPF et Fonds Barnier)	6 534 000 €	277 000 €	
Isolation thermique écoles Floralies	295 000 €		
Entretien bâtiments, réseaux et espaces verts	192 000 €	56 000 €	46 000 €
Véhicules, mobilier et matériel	189 000 €	129 000 €	129 000 €
Etudes et révision PLU	44 100 €	20 000 €	
Remboursement subvention piscine	240 000 €		
Investissements non fléchés			967 000 €
TOTAL GENERAL	16 710 000 €	1 582 000 €	1 172 000 €

Deux postes méritent une attention particulière : d'une part, le rachat à l'EPF des biens acquis dans le cadre du fonds Barnier, pour un montant de 6 534 000 € ; d'autre part, le remboursement à l'État de la subvention de 240 000 € versée il y a quelques années à titre d'avance pour la reconstruction de la piscine, qui n'a toujours pas été sollicité.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 011-211103973-20250219-D01_25-DE

S'LO

FOLIO 10

Si on laisse de côté ces deux postes, car non révélateurs d'un investissement « réel », ce sont 12 690 00 € qui pourront être investis lors des trois prochaines années, sur des projets concrets pour les habitants.

Bon nombre de ces projets seront menés en 2025 : la suite et la fin de la reconstruction du groupe scolaire de l'Aiguille, pour 6,9 millions d'euros ; la tranche 1 du boulevard du Minervois, pour 635 000 € ; les travaux de voirie dans le cadre du programme de réhabilitation, pour près de 900 000 € ; les abords du futur EHPAD, avec notamment le réaménagement de la voie qui le desservira, pour 300 000 € ; l'isolation thermique de l'école élémentaire des Floralties, pour près de 300 000 € ; la réfection de places dans le centre ancien, pour 325 000 € ; la façade et les abords de la Maison des Gardes, pour 140 000 €. D'autres projets mineurs peuvent être cités : climatisation de la bibliothèque, réaménagement du rond-point de Béragne, poursuite de la réhabilitation des appartements à l'étage de l'ancienne école élémentaire du centre-ville, démolition des maisons en bordure de la voie ferrée, près du rond-point de Béragne...

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de la réhabilitation du boulevard du Minervois. Des crédits pourront également être utilisés pour un parc à proximité de l'EHPAD, ainsi que pour indemniser l'EPF des préemptions effectuées dans le centre ancien.

Une somme de 967 000 € figurera dans les stocks pour compléter les investissements de 2026 et financer ceux de 2027, non encore définis.

CONSIDÉRANT que le rapport ainsi présenté a donné lieu à un débat au sein du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27

Vote : Pour	27
Contre	00
Abstentions	00

